



Problemes familiaux mon pere me maltraite

Par **aurore**, le **01/04/2008** à **14:00**

j'ai 21 ans habitant chez mon pere et ma belle-mere je suis lycéene il y a des problemes de famlle et je voudrais m'installer dans un logement mais pas de revenus pour l'instant que dois je faire??

Par **paulinem**, le **06/04/2008** à **18:56**

Bonjour, rnrnLa seule possibilité pour vous est de demander une pension alimentaire à vos parents.rnSi une demande amiable n'aboutit pas, vous pouvez engager une procédure devant le tribunal de grande instance (TGI) de votre domicile.rnVous pourrez etre assistée gratuitement par un avocat en vous adressant au bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) du tribunal.rnrnBon courage,